

TEST CACES[®] R486A Catégories : A - B - C

R486

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Il devra maîtriser la conduite en sécurité des P.E.M.P. d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse

Les + métier

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.
Rappel du contexte réglementaire : Tout travailleur amené à utiliser une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la nacelle concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
- que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,

Public Visé

Toute personne appelée à manipuler une Plateforme élévatrice mobile de personnel

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
Posséder les aptitudes médicales requises.
Comprendre les instructions en langue française.
Justifier d'une formation théorique et pratique.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaissances Théoriques : Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation. Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Connaître les informations relatives au port des EPI contre les chutes de hauteur.

Blocs de Compétences

EVALUATIONS : TEST THEORIQUE ET TEST PRATIQUE

Méthodes mobilisées

Evaluation en présentiel

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486.

Lieu de formation : selon le choix du client, soit au sein d'une agence ou les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs professionnels titulaires des CACES[®] et titulaires d'une formation à la pédagogie.



Méthodes et modalités d'évaluation

Selon les modalités d'examen définies dans la R.486 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

	Durée	Effectif		Tarifs	
	7.00 Heures 1 Jour	Dépendant du nombre et du type de catégories.			Nous consulter



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr

